



**25^{ème} GRANDE BRADERIE ET REDERIE
NOCTURNE**

**VILLE DE RUE
MERCREDI 10 AOUT 2022
DE 17H30 à 24H**



ORGANISEE PAR L'UNION DES PONGISTES DE RUE

REGLEMENT REDERIE (PARTICULIERS)

La braderie/Réderie se déroule dans les rues suivantes (fermées à la circulation dès 17H) : Avenue Caudron, Rue de la porte de Becray (jusqu'à l'entrée du parking d'Auchan), rue du colonel Tétart, Place du Général Leclerc, Place Anatole Gosselin, Rue du château jusqu'à la place du magasin).

Réservations

Elles se font par courrier à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint, complété, accompagné de votre chèque de réservation (encaissé à partir du 11 Août 2022) et correspondant à votre droit d'inscription.

Le tarif est fixé à 2€/m linéaire.

Tout bulletin d'inscription transmis sans paiement ou sans copie des pièces demandées ne sera pas pris en compte

Aucun remboursement du montant des droits d'inscription n'est possible, dans tous les cas où la braderie/réderie pourrait se dérouler normalement. Par contre, il n'y a pas d'encaissement si l'évènement est non autorisé dans le contexte de la crise sanitaire.

Emplacements

Les places sont distribuées le jour même, **à partir de 17h,**

PLACE DU MAGASIN

Dès 17h30, tout emplacement non occupé, est à la disposition des organisateurs pour être réattribué (si disponibilités) aux exposants n'ayant pas réservé mais justifiant de leur identité.

Toute installation à la sauvette est interdite, leurs auteurs sont invités à quitter la braderie/réderie sur le champ par les organisateurs lors de leur passage.

Les groupes électrogènes sont tolérés s'ils ne nuisent pas au voisinage. L'usage de lampes halogènes est interdit.

Chaque exposant doit laisser son emplacement propre après son départ.

Assurance, responsabilité

Chaque exposant est responsable de tout dommage pouvant survenir aux tiers ainsi que des dégradations résultant de l'installation de son étalage. Il engage sa responsabilité et son assurance pour l'ensemble du matériel lui appartenant.

Les organisateurs ne sauraient, en aucun cas, être responsables des vols, dégradations des stands, ou accidents survenant aux tiers ou au personnel.

Sécurité

Afin d'assurer le passage des véhicules de secours ou d'incendie, chaque exposant s'engage à ne pas déborder du périmètre qui lui est attribué et à ne pas laisser ses parasols et auvents dépasser le tracé matérialisé sur la chaussée.

**BULLETIN D'INSCRIPTION REDERIE NOCTURNE DU
MERCREDI 10 AOUT 2022 à RUE
(VOLET RESERVE AUX PARTICULIERS - TARIF : 2 €/m linéaire)**

A retourner avant le **6 Août 2022**

accompagné de votre chèque de règlement (à l'ordre de l' U.P. RUE) à l'adresse suivante :

**Union des Pongistes
Mairie de RUE
3, Rue Ernest Dumont 80120 RUE**

Renseignement par courriel (à privilégier) : uprue80@gmail.com ou 06 66 65 94 47 (répondeur)

NOM : _____ **PRENOM :** _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ **VILLE :** _____

TEL : _____ **MAIL :** _____
(pour confirmer votre réservation)

PIECE D'IDENTITE

NATURE (carte d'identité, passeport, etc) : _____

N° : _____

AUTORITE QUI L'A DELIVREE : _____

DATE DE DELIVRANCE : _____

RESERVE UN METRAGE DE _____ m SOIT : _____ €

CI-JOINT CHEQUE N° : _____ D'UN MONTANT DE _____ €

TYPE DE VEHICULE : _____ **LARGEUR VEHICULE :** _____

NOMBRE DE PARASOLS : _____ DIMENSIONS _____ m X _____ m

EMPLACEMENT SOUHAITE (si possibilité des organisateurs) : _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) NOM : _____ **PRENOM :** _____

Déclare sur l'honneur :

-Ne pas être commerçant (e)

-Ne vendre que des objets personnels et usagés

-Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année 2022

DATE : _____

SIGNATURE : _____